

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

#### **SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2018 À 18 HEURES 30**

N° DEL2018\_197 : ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS - ARRÊT DU BILAN DE LA CONCERTATION AVANT L'ARRÊT DU PROJET

#### **L'an deux mille dix huit, le dix huit décembre**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 18 décembre 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Anne-Marie ROSÉ

**Membres présents votants** : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON

#### **Membres présents non votants** :

Madame Agnès BRU, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL

#### **Membres excusés** : Mesdames, messieurs,

Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Fabien LACOSTE (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Bruno LAILHEUGUE (pouvoir à Odile LACAZE), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Enrico SPATARO (pouvoir à Steve JACKSON), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Catherine BIAU (pouvoir à Dominique MAS)

**Votants : 45**

## **SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 18 DÉCEMBRE 2018**

### **N° DEL2018\_197 : ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS - ARRÊT DU BILAN DE LA CONCERTATION AVANT L'ARRÊT DU PROJET**

Pilote : Urbanisme

**Madame Anne-Marie ROSÉ, rapporteur,**

Par délibération du 17 décembre 2015 le Conseil communautaire de l'agglomération de l'Albigeois a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sur ses 17 communes et a fixé les modalités de concertation avec la population et de collaboration avec ses communes membres.

La concertation s'est déroulée du 1er mars 2016 au 18 décembre 2018. Le bilan de la concertation a été dressé et est annexé à la délibération dédiée.

Dans l'objectif d'une participation active des acteurs, associations et habitants du territoire au projet de PLUi, l'Agglomération s'est attachée à respecter les modalités fixées dans la délibération de prescription du PLUi en permettant :

- l'accès facilité à l'information ;
- l'enrichissement de la réflexion ;
- la transmission d'observations, de propositions ;
- le partage du diagnostic du territoire ;
- la compréhension et l'appropriation du projet de territoire.

À cette fin, les modalités de la concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du PLUi, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, ont été fixées ainsi :

- communication :
  - Information dans la presse locale (La dépeche et le Tarn Libre)
  - Diffusion d'information sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois avec une rubrique spécifique pour le PLUi,
  - Le site internet a permis un accès aux éléments du dossier aux principales étapes du projet (diagnostic, PADD, arrêt),
  - Diffusion d'information dans le magazine communautaire (Grand A);
- e-administration
  - Mise en place d'une adresse mail spécifique permettant au grand public d'adresser ses remarques, ses questions ou ses contributions à l'élaboration du projet ;
- tenue de registres
  - Mise à disposition de registres ouverts pendant toute la durée de la procédure,

au siège administratif de l'Agglomération et dans chaque commune, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,  
Ces registres ont permis de consigner les observations écrites, remarques et suggestions du public qui pouvaient également être formulées par courrier.

- organisation de réunions publiques
- Organisation de réunions publiques à 2 étapes de la procédure, à savoir lors de la présentation du diagnostic du territoire et du projet de PADD et lors de la présentation de l'avant « projet » du PLUi.
- accueil des administrés

2 cycles de permanences ont été organisés pour chaque commune au cours desquels toute personne a pu être reçue sur rendez-vous.  
Les modalités précises de déroulement (dates et heures, lieux, objets) de ces rencontres ont été annoncées préalablement par voie de presse et par voie d'affichage au siège de l'Agglomération ainsi que dans chaque commune membre et sur le site internet de la communauté d'agglomération.

## **SYNTHÈSE DU BILAN DE LA CONCERTATION AVEC LE PUBLIC**

La concertation a permis de mettre en œuvre les moyens suivants :

- Informations sur le site internet de l'agglomération dès mars 2016 et jusqu'au bilan de la concertation, reprises sur certains sites des communes,
- Informations dans 4 bulletins communautaires le Grand A (mars/avril 2016 – mai/juin 2017 – septembre/octobre 2017 et janvier 2018 et dans 38 articles de bulletins municipaux (dans 14 communes)
- Dossier explicatif du projet envisagé disponible à compter du 1er mars 2016 dans les 16 mairies et à la communauté d'agglomération jusqu'à la veille du bilan de la concertation,
- Depuis mars 2016, 16 registres en commune et un registre au siège de l'agglomération ont été mis à disposition pour recueillir les observations de toute personne intéressée
- 12 articles dans la presse (Tarn Libre, La Dépêche, le Journal d'Ici),
- Organisation de 2 réunions publiques communautaires, une réunion diagnostic et projet de territoire le 14 juin 2017, une seconde réunion publique sur la présentation de l'avant-projet de PLUi le 6 décembre 2018.

Trois niveaux de participation ont pu se dégager lors de la mise en place de la concertation du PLUi :

- une information continue et de qualité permettant à l'ensemble de la population de s'approprier les notions de la mise en place d'un PLUi. L'objectif était de démocratiser et de vulgariser le projet afin que chaque personne intéressée puisse s'approprier le projet. Dans le cadre de cet objectif, les dossiers explicatifs ont été des supports importants dans la bonne conduite de la concertation du PLUi,
- une consultation permanente de la population a été effectuée au travers

des registres de concertation disponibles sur toutes les communes et au siège de l'agglomération. Celle-ci a permis de prendre en compte les observations et de les intégrer ou non au document,

- 2 réunions publiques permettant d'associer temps de présentation et temps d'échanges avec la population.

Les remarques du public, provenant des registres des communes/agglomération et des mails/courriers reçus en commune ou au siège de l'Agglomération (environ 220 demandes) tout autant lors des 2 cycles de permanences organisés pour recueillir les observations du public (environ 150 participants) complétés par les rendez-vous techniques (25) ont été analysées et ont permis d'alimenter les travaux sur le zonage et sur les différentes pièces du PLUi.

Les thématiques qui se dégagent de ces différentes remarques sont :

- évolution des documents graphiques : demandes de constructibilité (75%), évolution des bâtiments en zone agricole, modification emplacements réservés, maintien de zones tel qu'actuellement notamment en secteur agricole, classement en patrimoine remarquable
- demandes de modifications du règlement,
- projet d'aménagement : localisation de futures zones constructibles et nombre d'hectares constructibles dans le PLUi, information sur l'évolution de classement de certains secteurs
- modification OAP
- impact sur les paysages et des risques naturels,
- articulation SCoT / PLUi,
- calendrier et procédure du PLUi.

Au vu des remarques émises tout au long de la concertation, il peut en être conclu :

- qu'il y a eu une bonne acceptation des enjeux et des principes du PADD,
- qu'il n'y a pas eu de remise en cause générale ou partielle des documents du projet du PLUi.

Le bilan complet de la concertation est annexé à la présente délibération. Il apporte des précisions sur le calendrier des actions et les apports des contributions par thématique.

Au regard des moyens de concertation mis en œuvre, des contributions recueillies du 1er mars 2016 au 18 décembre 2018 et des réponses apportées, il est constaté :

- que les moyens de concertation mis en œuvre sont conformes à la délibération de prescription et qu'ils ont été adaptés à l'importance de la procédure et aux caractéristiques du projet;
- qu'ils ont permis l'information et l'expression du public pendant une durée suffisante;
- que les observations du public ont été prises en compte pour élaborer le projet de PLUi.

Il est précisé que le public pourra également s'exprimer au moment de l'enquête publique prévue mi- 2019 pendant une durée minimum d'un mois.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver le bilan de la concertation de la procédure d'élaboration du PLUi de l'agglomération de l'Albigeois tel que présenté dans la présente délibération et détaillé en annexe.

### **Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°6-182-2015 de l'agglomération de l'Albigeois en date du 17 décembre 2015 portant prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur ses 16 communes et sur la définition des modalités de concertation,

VU la délibération n°6-181-2015 de l'agglomération de l'Albigeois en date du 17 décembre 2015 définissant les modalités de collaboration entre l'agglomération de l'Albigeois et les 16 communes pour la révision du PLUi,

VU les observations émises tout au long de la procédure par les habitants, les communes, les associations et les autres personnes intéressées,

CONSIDÉRANT la bonne acceptation des enjeux et des principes du PADD et qu'il n'y a pas eu de remise en cause générale ou partielle des documents du PLU,

CONSIDÉRANT que la concertation relative au projet de PLUi s'est déroulée conformément aux dispositions prévues par le code de l'urbanisme, et aux modalités mentionnées dans la délibération du 17 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du PLUi,

VU le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable du Bureau du 4 décembre 2018,

### **ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**CONFIRME** que la concertation relative au projet d'élaboration du PLUI de l'agglomération de l'Albigeois s'est déroulée conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme et aux modalités définies dans la délibération de prescription du 17 décembre 2015 définissant les modalités de la concertation.

**TIRE** le bilan de la concertation sur le PLUi qui s'est déroulée du 1er mars 2016 au 18 décembre 2018 et décide de clore la concertation,

**AUTORISE** madame la présidente de l'Agglomération à prendre tous les actes nécessaires à la poursuite du projet d'élaboration du PLUi de l'agglomération de l'Albigeois.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le 20/12/2018

The logo for SLO (Syndicat Local d'Origine) is located in the top right corner of the document. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, with a stylized blue wave or swoosh underneath the letters.

ID : 081-248100737-20181218-DEL2018\_197-DE

**DIT QUE** que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'Agglomération et dans les mairies des communes membres concernées conformément à l'article R153-3 du Code de l'Urbanisme.

Pour extrait conforme,  
Fait le 18 décembre 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL